

2. CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES FEMMES ET DES ENFANTS, CONCLUE À GENÈVE LE 30 SEPTEMBRE 1921, SOUS SA FORME AMENDÉE PAR LE PROTOCOLE SIGNÉ À LAKE SUCCESS, NEW YORK, LE 12 NOVEMBRE 1947

Lake Success, 12 novembre 1947

ENTRÉE EN VIGUEUR: 24 avril 1950, date à laquelle les amendements contenus dans l'annexe au Protocole du 12 novembre 1947 sont entrés en vigueur conformément au paragraphe 2 de l'article V du Protocole.

ENREGISTREMENT: 24 avril 1950, No 771.

ÉTAT: Parties: 46.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 53, p. 39.

Note: La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, conclue à Lake Success (New York) le 21 mars 1950, consolide les Protocoles, Conventions et Accords qui figurent au présent chapitre sous les nos 1 à 10. En outre, les dispositions de la Convention du 21 mars 1950 remplacent, entre les Parties, les dispositions des instruments mentionnées et annuleront ces instruments quand toutes les Parties seront devenues Parties à la Convention du 21 mars 1950, conformément à son article 28.

<i>Participant</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>
Afghanistan.....	12 nov 1947		Jamaïque	16 mars 1965	
Afrique du Sud.....	12 nov 1947		Liban.....	12 nov 1947	
Albanie.....	25 juil 1949		Libye.....		17 févr 1959 a
Algérie		31 oct 1963 a	Luxembourg.....	14 mars 1955	
Allemagne ¹	29 mai 1973		Madagascar		18 févr 1963 a
Australie.....	13 nov 1947		Malawi		25 févr 1966 a
Autriche	7 juin 1950		Malte.....	27 févr 1975	
Belgique.....	12 nov 1947		Mexique	12 nov 1947	
Brésil.....	6 avr 1950		Monténégro ³		23 oct 2006 d
Canada	24 nov 1947		Myanmar.....	13 mai 1949	
Chine ²	12 nov 1947		Nicaragua.....	24 avr 1950	
Cuba.....	16 mars 1981		Norvège	28 nov 1947	
Danemark.....	21 nov 1949		Pakistan.....	12 nov 1947	
Égypte.....	12 nov 1947		Pays-Bas	7 mars 1949	
Fédération de Russie.....	18 déc 1947		Philippines		30 sept 1954 a
Finlande	6 janv 1949		Pologne	21 déc 1950	
Grèce.....	5 avr 1960		République arabe syrienne.....	17 nov 1947	
Hongrie	2 févr 1950		République tchèque ⁴	30 déc 1993	
Inde	12 nov 1947		Roumanie.....	2 nov 1950	
Irlande.....	19 juil 1961		Serbie ⁵		12 mars 2001 d
Italie	5 janv 1949				

<i>Participant</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>
Sierra Leone.....	13 août 1962		Suède	9 juin 1948	
Singapour.....	26 oct 1966		Turquie.....	12 nov 1947	
Slovaquie ⁴	28 mai 1993				

Déclarations et Réserves

[Voir texte des déclarations et réserves formulées à l'égard de la Convention non amendée (chapitre VII.3) et du Protocole d'amendement du 12 novembre 1947 (chapitre VII.1).]

Notes:

¹ Une notification de réapplication de la Convention du 30 septembre 1921 avait été reçue le 21 février 1974 du Gouvernement de la République démocratique allemande. Un instrument d'acceptation du Protocole d'amendement du 12 novembre 1947 ayant été déposé le 16 juillet 1974 auprès du Secrétaire général au nom du Gouvernement de la République démocratique allemande, ce dernier avait appliqué depuis le 16 juillet 1974 la Convention telle qu'amendée. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

² Voir note concernant les signatures, ratifications, adhésions, etc., au nom de la Chine (note 1 sous "Chine" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.).

³ Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

⁴ La Tchécoslovaquie, en vertu de sa signature définitive du Protocole de 1947 portant amendement à la Convention de 1921, était devenue, à la date de cette signature, participant à la Convention. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique", qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁵ L'ex-Yougoslavie avait signé le Protocole définitivement le 12 novembre 1947. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique", qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

